

Orientations

Orientation 3.2.2 Encourager la gestion environnementale des stations de montagne

Contexte

Plusieurs stations sont déjà engagées dans des démarches de gestion durable. Pralognan-la-Vanoise bénéficie du label environnemental Perle des Alpes. 8 stations de ski (Saint-Martin-de-Belleville, les Ménuires, Val Thorens, Courchevel, Champagny-en-Vanoise, les Arcs, Tignes et Val-d'Isère) sont signataires de la Charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne.

[...]

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire.

Lignes directrices de l'orientation

- Engager l'ensemble de l'aire d'adhésion dans une **gestion environnementale de l'offre** visant la préservation des ressources (eau et énergie notamment) dans l'aménagement ou l'adaptation des équipements existants et leur exploitation.

[...]

- Mobiliser les acteurs du territoire dans la recherche d'une réduction générale des nuisances sonores et lumineuses pour préserver en aire d'adhésion du parc national des espaces de grande naturalité.

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
3.2.2.b - Mettre en place des démarches collectives d'amélioration de la gestion environnementale	Conseil, appui aux initiatives, mutualisation d'expériences et savoir-faire	Prise en compte dans la gestion des domaines	Stations de montagne

Orientations

des stations (hébergement, domaine skiable, etc.)		skiables en régie	
<p>3.2.2.c - Favoriser l'accès des clients par les transports en commun en agissant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inter-modalité des transports successifs, - l'expédition des bagages indépendamment des personnes, - coupler une incitation aux séjours décalés pour une plus grande répartition des flux de voyageurs sur la semaine et en soirée avec une négociation pour l'augmentation de la desserte ferroviaire hors période de forte pointe 	Accompagner le développement de l'offre, promouvoir la centrale de mobilité «Mobi'Savoie»	Développement de l'offre de navette-bus, mise à disposition de parkings	Conseil général, autorités organisatrices de transport, SNCF, aéroport de Chambéry–Voglans
<p>3.2.2.d - Réduire les émissions sonores par l'insonorisation de matériels et d'engins, la limitation des déplacements d'engins motorisés et la modération des déplacements aériens de loisirs</p>	Sensibilisation, conseil	Recours a pouvoir de police du maire	Stations de montagne, acteurs économiques
<p>3.2.2.e - Réduire l'empreinte lumineuse des stations de montagne, de la voirie communale et des équipements collectifs.</p>	Sensibilisation, conseil	Prise en compte dans la gestion des équipement communaux	Conseil général, stations de montagne, acteurs économiques

Référence ID de l'article : #4901

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 08:56